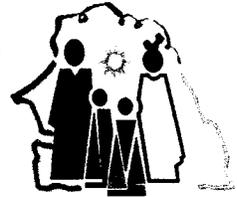




**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
**Un Peuple - Un But - Une Foi**



Ministère de la Famille, de l'Entrepreneuriat  
Féminin et de la Micro finance

**M.F.E.F.M**

---

**52ème SESSION DES NATIONS UNIES SUR  
LA COMMISSION DE LA CONDITION FEMININE**  
New York, 25 février - 07 mars 2008



---

**Intervention de Madame Awa NDIAYE,**  
**Ministre de la Famille,**  
**de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro finance**  
**Sénégal**

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION  
MESDAMES MESSIEURS LES REPRESENTANTS DES PARTENAIRES AU  
DEVELOPPEMENT  
HONORABLES DELEGUES  
MESDAMES MESSIEURS

En ce 21<sup>ème</sup> siècle marqué par des mutations très profondes, les orientations du développement se concentrent sur la promotion de l'égalité des sexes.

En effet, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constituent un moyen pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

C'est pourquoi, je me réjouis du thème de la 52<sup>ème</sup> session des Nations Unies sur la condition de la femme consacré au financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes.

Le Sénégal, par respect aux conclusions de la 23<sup>ème</sup> session des Nations Unies, a initié plusieurs réformes et initiatives sur le plan politique, social et économique en faveur de l'égalité et de l'équité des sexes.

Cette prise de conscience des autorités s'est renforcée depuis l'an 2000 avec l'arrivée au pouvoir du Gouvernement de l'Alternance.

A ce titre, le Président de la République a pris une série de mesures au niveau institutionnel, juridique et pratique de nature à impulser l'épanouissement individuel et collectif des femmes.

C'est ainsi, que sur le plan politique, la Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre (SNEEG) a été élaborée selon un processus participatif et validé par tous les acteurs concernés.

Pour le démarrage effectif de sa mise en œuvre, une enveloppe de 122 000 000 f CFA a été allouée par l'Etat au titre de l'exercice 2008.

**Au plan juridique**, une révision de la Constitution a permis le vote d'une loi sur l'égal accès des hommes et des femmes aux fonctions électives. Cette action positive est de nature à réduire le gap constaté quant à l'accès des femmes aux instances de décisions. Une autre loi sur l'égalité du traitement fiscal est entrée en vigueur depuis janvier 2008.

**Au plan de l'accès au financement, plus de huit (8) milliards f CFA ont été mobilisés en faveur des femmes entre 2000 et 2008. Je citerais entre autres, le fonds de crédit pour les femmes, le fonds d'impulsion de la micro finance, le fonds national pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin et le fonds National des Jeunes filles en affaires.**

## **Mesdames et Messieurs,**

L'analyse des contraintes montre que les femmes demeurent très fragiles et qu'il reste encore beaucoup à faire pour accéder correctement au financement et disposer ainsi de ressources conséquentes. Il s'agira en terme de recommandations de:

- Renforcer l'intégration de la dimension genre dans tous les secteurs de l'économie
- Mettre en place un système d'information comprenant une base de donnée désagrégée dans tous les secteurs pour améliorer la planification et la programmation des interventions de développement
- Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de tous les acteurs et actrices y compris le secteur privé intervenant dans la mise en œuvre des stratégies nationales relatives au genre
- Développer un partenariat fort et dynamique par la mise en place de réseaux sous régionaux
- Affecter **50% des** ressources provenant de l'allègement de la dette à la réalisation des objectifs précis en matière d'égalité des sexes comme convenus dans le Programme d'action de Beijing et dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le Développement;

## **Mesdames et Messieurs,**

**En conclusion**, l'analyse des obstacles liés au financement de la promotion des femmes et de l'égalité des sexes, révèle principalement l'insuffisance des capacités des acteurs et des mécanismes chargés de promotion de l'égalité entre les sexes

De façon générale, ces obstacles relèvent d'une part de la faible connaissance des questions liées au genre et aux sources de financement, du faible niveau de formation des bénéficiaires pour prétendre à des financements, des difficultés pour mieux maîtriser les outils de planification et de budgétisation et d'autres part de la faiblesse des capacités de mobilisation des ressources, des problèmes d'efficacité de l'aide au développement dus à plusieurs aspects.

L'occasion devra être saisie pour que le financement de la promotion de l'égalité des sexes soit une réalité vécue par les communautés. En effet, la promotion de la femme n'est pas un effet de mode mais un levier sur lequel il est possible de s'appuyer pour apporter des changements pouvant entraîner un impact sur les conditions de vie et le développement économique

Je vous remercie de votre aimable attention